



.... « LA FEUILLE » du SPEL....

N°3 du 3 décembre 2013

Harmonisons nos pratiques économiques !

Le revenu mensuel net moyen du psychologue libéral s'élève à 1.306 €

(Source Union Nationale des Associations Agréées 2009)

Nous sommes au 85°rang des 92 professions libérales répertoriées. Les professions les mieux loties sont régies par une instance ordinale. A titre indicatif l'ostéopathe, non remboursé, avec son 60^{ème} rang fait beaucoup mieux que nous. L'Université, aujourd'hui comme hier, ne nous met pas le pied à l'étrier pour effectuer un exercice libéral, alors que les postes de psychologues salariés se raréfient.

Nous sommes trop nombreux à établir nos honoraires en fonction d'une analyse subjective du niveau moyen de revenus de notre *cliscentèle*. Oublions-nous le prix du paquet de cigarette, de la place de cinéma, du « petit noir », des spectacles qui font salle comble ? Nous devons oublier la référence aux pratiques psychanalytiques, relevant d'une ingénierie dans les revenus de ceux qui les consultent. Nous sommes une profession indépendante, comme l'avocat : nos honoraires sont libres, et comme lui, nous pouvons établir un devis.

Dans notre pratique, nous devons informer le cliscent du coût de la consultation. Je recommande de le lui confirmer par écrit en lui rappelant la date et heure de son rendez-vous, par courriel ou SMS. De nombreux professionnels demandent les coordonnées électroniques dans cet objectif ; demander une adresse n'est pas superflu.

Le SPEL recommande à ses adhérents des honoraires de consultation dans une fourchette allant de 55 à 80 € (voire plus en thérapie de couple). La consultation dure de 30 minutes à 1 heure, le plus souvent. En aucun cas, on ne peut demander de dépassement des honoraires établis sous prétexte que la consultation dépasse ce temps. A nous d'être vigilants sur le déroulement de la consultation, en y mettant un terme au profit d'une seconde consultation si nécessaire. Si le cliscent n'est pas en mesure de régler sa consultation, nous pouvons relever le numéro de sa carte d'identité ou de son passeport, tout en lui faisant signer une reconnaissance de dette (*Avoir ce type de formulaire dans son ordinateur est judicieux*). Mais en aucun cas nous ne pouvons saisir cette pièce d'identité jusqu'au règlement. Si le cliscent devait ne pas revenir régler la consultation dans le mois, une action civile peut alors être engagée par injonction de payer.

Pour toute consultation sortant du cadre classique, nous pouvons fournir un devis, faire verser des provisions avant d'engager un suivi, avec un cahier des charges. Enfin, si nous sommes une profession de l'oral, ne devrions-nous pas renforcer notre message de fin de consultation par quelque préconisation écrite ?

Toutefois ces recommandations ne suffisent pas à consolider notre chiffre d'affaires.

Il devient impératif d'élargir notre cliscentèle.

En 43 ans de carrière, pour avoir recréé 4 fois mon cabinet dans diverses régions de l'hexagone pour motif familial, je connais l'importance de l'imprégnation socio-économique, notamment par la lecture de :

⇒ La presse économique nationale, hebdomadaire ou mensuelle

⇒ La presse régionale quotidienne qui représente une mine d'informations

.../...

Nous les négligeons trop au profit de nos seuls grimoires psychologiques

Il nous faut gagner en agressivité car, reconnaissons-le, nous prenons des coups plus que nous sommes offensifs.

Puisque des confrères salariés viennent souvent marcher sur les plates-bandes libérales, nous pouvons renverser la situation en proposant aux institutions un contrat libéral : Ainsi, j'ai moi-même commencé ma carrière libérale en proposant à un foyer éducatif de Sauvegarde une lourde journée d'intervention libérale couvrant un mi temps budgétaire salarié. L'employeur réalisait ainsi un gain de charges sociales avec l'accord de l'autorité de contrôle.

Nous devons oublier notre pseudo spécialisation au profit du titre générique de PSYCHOLOGUE ; de plus la prospection ne nous est pas interdite. Nous pouvons :

⇒ Pratiquer des audits psycho sociaux d'entreprises à titre curatif comme préventif, et proposer des vacations libérales aux centres de médecine du travail, à des comités d'entreprise (les entreprises qui pratiquent le « ticket » psy ne savent pas identifier le psychologue des marchands de confort).

⇒ Effectuer des bilans de compétences, en demandant un numéro de formateur auprès du « Service régional du titre et du contrôle de la formation professionnelle ».

⇒ Animer des groupes de parole entre cliscients, favorisé par l'anonymat des grandes villes, faisant ainsi chuter le coût unitaire de la consultation. Cette même prestation peut se commercialiser en entreprise ou en institution pour désamorcer le stress.

⇒ Donner des cours de psychologie, à l'année, dans une Université du Temps Libre

⇒ Proposer nos services dans les instances locales de la lutte contre les violences faites aux femmes.

⇒ Offrir nos services à des cabinets de recrutement ou agences d'intérim.

Cette énumération est loin d'être exhaustive.

On peut regretter désormais de quitter l'Université en ignorant les tests psychologiques, souvent taxés de gadgets. Ils représentent pourtant un support intéressant en orientation professionnelle, alors que le créneau est pris non seulement par les écoles d'orthophonistes, mais aussi par des managers, achetant tel ou tel test anglo-saxon « très tendance », formation comprise. Trop de « consultants » utilisent notre science sans titre universitaire dans le créneau florissant de la formation, alors que nos ailes de géants nous empêchent de marcher.

Ces propositions vous déconcertent ? : Le SPEL peut organiser des formations.

N'évoquez surtout pas la crise ! Une crise est un changement sévère de l'état de santé du malade, presque toujours présage de guérison. La crise n'empêche pas la pérenne bonne santé des métiers du « soin du corps » et autres remises en forme (source Jean VIARD, sociologue). Tous les rapprochements sont possibles pour élargir vos activités et mieux faire l'an prochain !

Marie-Ange HELIE

Présidente du SPEL

ADELI 64-93 00 324

mhelie@helie.net

www.syndicat-spel.fr

NB : Mon rendez-vous avec un conseiller de Mme BERTINOTTI, Ministre déléguée à la Famille, le 18 décembre prochain me permettra de plaider le dossier des psychologues libéraux comme **médiateurs de droit** dans les médiations familiales.